

AJUSTEMENTS SALARIAUX DU NOUVEAU DÉCRET DU CPA MONTRÉAL

Depuis plus de quarante ans, Sylvain Murphy explore les multiples facettes de l'industrie automobile. Son parcours varié englobe la mécanique, les concessionnaires, ainsi que l'enseignement et l'élaboration de contenu de formation pour des centres spécialisés.



◆ Sylvain Murphy, directeur général du CPA Montréal.

Au tournant des années 2000, M. Murphy bifurque vers le monde syndical. Durant deux décennies, il siègera sur divers postes au conseil d'administration du Comité paritaire de l'industrie des services automobiles (CPA) de la région de Montréal. Cette expérience lui permettra de peaufiner son expertise en matière de relations de travail. En 2020, M. Murphy démissionne du CA afin de poser sa candidature au poste de directeur général du CPA Montréal, poste qu'il obtiendra en novembre de la même année.

Depuis son arrivée en fonction, le DG planche sur de nombreux projets, dont la mise en place et l'introduction du nouveau décret, entré en vigueur en décembre dernier. Élaboré à la suite d'une analyse approfondie des versions antérieures et de statistiques variées, il reflète une évolution des besoins et des réalités du secteur. Il vise à améliorer la rétention et le recrutement d'une main-d'œuvre diversifiée.

UNE AVANCÉE SIGNIFICATIVE

«La mission fondamentale du CPA Montréal est exactement en lien avec ce décret. Nous désirons que les travailleurs jouissent des meilleures conditions possibles afin d'exercer leur métier.» Ce décret

représente une avancée significative pour l'industrie automobile avec la révision de la grille salariale et la bonification des primes de nuit. «Étonnamment, près de 60 % des assujettis ne sont pas affectés par l'augmentation des tarifs horaires minimums puisque certains professionnels gagnent déjà 21,5 % de plus que les nouveaux taux établis», précise M. Murphy.

À ce jour, la moyenne des salaires dépasse de 11 % les taux négociés. Cette avancée témoigne d'un rapprochement progressif vers des conditions plus justes, malgré un bond de 35 à 37 % entre la dernière mouture et le renouvellement en décembre. Il est important de noter que cette hausse s'aligne avec l'augmentation de 22 % du salaire minimum depuis 2019. La nouvelle grille salariale est basée sur le salaire moyen de l'industrie, à l'exception de ceux des concessionnaires automobiles, pour établir des normes équitables et représentatives.

BONIFICATION DE LA PRIME DE NUIT

En plus des changements apportés à la grille salariale, le décret de 2023 se distingue avec une bonification de la prime de nuit. Elle bondit de 0,10 \$, passant de 0,65 \$ à 0,75 \$ l'heure. Bien que modeste, cette augmentation est symbolique de l'engagement du CPA Montréal à améliorer continuellement les conditions de travail. Elle englobe dorénavant le secteur des véhicules lourds, autrefois exclu. Cette nouveauté démontre une prise en compte des différents segments de l'industrie.

Fruit d'un travail acharné, le nouveau décret constitue une excellente nouvelle pour l'industrie. Il représente non seulement une avancée pour les conditions salariales, mais aussi un pas vers la résolution du problème de pénurie de main-d'œuvre, contribuant à la pérennité et à l'attrait du secteur automobile.

«CE DÉCRET REPRÉSENTE UNE AVANCÉE SIGNIFICATIVE POUR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE AVEC L'AJUSTEMENT DE LA GRILLE SALARIALE ET LA BONIFICATION DES PRIMES DE NUIT.»